

15 février 1871

relative aux pêcheries qui ne risquent pas d'aller à l'encontre de l'intérêt public. Le député doit bien savoir que, compte tenu des circonstances, il faut aborder le sujet avec prudence et il (l'hon. sir John A. Macdonald) ne doute nullement que le gouvernement écouterait tout ce que les députés d'en face ont à dire au sujet d'une question aussi importante. Leurs opinions aideront le gouvernement, comme ce fut déjà le cas dans des circonstances analogues, à éviter de prendre des initiatives le moins préjudiciables aux intérêts du pays et les documents réclamés seront déposés dès que l'Adresse en réponse au discours du Trône aura été présentée.

M. MACKENZIE sait très bien que l'on procède d'habitude de la façon décrite par son hon. collègue, mais il y a eu des exceptions à la règle et il trouve que l'on pourrait déroger à celle-ci lorsqu'il s'agit de questions aussi importantes. Il juge inutile que le premier ministre demande l'aide de ses partisans.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD dit que c'est aux députés d'en face qu'il a fait appel et pas à ses partisans. Il estime que lorsqu'il s'agit d'une question d'intérêt national, les députés d'en face pourraient avoir une réaction positive.

M. MACKENZIE dit qu'il doit avoir mal compris et qu'il ne ferait pas les observations qu'il comptait faire. Le gouvernement peut toujours compter sur le patriotisme et sur l'aide de l'opposition dans ce genre de cas.

L'hon. sir A.T. GALT signale que les documents qui ont été déposés l'année dernière étaient très minces et qu'il apprécierait que son collègue veille à ce qu'ils soient plus complets cette année, pour autant que l'intérêt public n'ait pas à en souffrir.

La Chambre s'ajourne à 4 h 05 p.m.